



AUDACIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

(Assemblée Générale mixte du 10 juin 2026 -  
résolution n°14)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL  
(Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2026- résolution n°14)**

**AUDACIA**

58 Rue d'Hauteville  
75010 Paris

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

*Anna Maslova*

Anna MASLOVA

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*